



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de statistique

#### Trente-sixième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2005

Point 4 e) de l'ordre du jour\*

#### Statistiques économiques : Programme de comparaison internationale

### Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale

#### Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique le rapport établi par le Bureau mondial du Programme de comparaison internationale de la Banque mondiale (voir annexe). Ce rapport, transmis conformément à la demande faite par la Commission lors de sa trente-cinquième session\*\*, est soumis à la Commission pour information.

---

\* E/CN.3/2005/1.

\*\* Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24)*, chap. I. A.



## Annexe

### Rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1–6	3
I. Situation organisationnelle et financière . . . . .	7–9	4
A. Situation financière . . . . .	7	4
B. Organismes de coordination régionale . . . . .	8	4
C. Participation des pays . . . . .	9	4
II. Recherche et développement . . . . .	10–22	5
A. Groupe consultatif technique du Programme de comparaison internationale . . . . .	10	5
B. Manuel du Programme de comparaison internationale . . . . .	11	5
C. Guide pratique du Programme de comparaison internationale et Guide à l'intention des responsables de la collecte de données sur les prix . . . . .	12	5
D. Programme de comparaison de l'Anneau mondial . . . . .	13–14	6
E. Logiciel du PCI . . . . .	15	6
F. Campagne de sensibilisation et d'information . . . . .	16–19	7
G. Parités de pouvoir d'achat (PPA) et pauvreté . . . . .	20–22	8
III. État d'avancement des programmes régionaux . . . . .	23–27	8
A. Afrique . . . . .	23	8
B. Asie et Pacifique . . . . .	24	9
C. Communauté d'États indépendants . . . . .	25	9
D. Asie occidentale . . . . .	26	9
E. Amérique latine et Caraïbes . . . . .	27	10
IV. Examen du calendrier de collecte de données et de publication des résultats . . . . .	28–32	10

## Introduction

1. À sa trente-troisième session, la Commission de statistique des Nations Unies a examiné un nouveau cadre stratégique pour le Programme de comparaison internationale (PCI), y compris une structure de pilotage international et un vaste plan de mise en œuvre, élaboré par la Banque mondiale. La Commission a pris acte des contributions financières et en nature qui s'étaient déjà concrétisées grâce à une formule de répartition des coûts établie par les organismes de tutelle du Programme, et a appuyé le lancement du nouveau cycle du millénaire du PCI.

2. Un consortium rassemblant des organismes nationaux, régionaux et internationaux a donc été créé, et un conseil d'administration a été mis en place. Le Conseil d'administration du PCI, qui est l'équivalent du conseil d'administration d'une société, est chargé de la bonne mise en œuvre du nouveau cycle du millénaire du Programme. Un secrétariat international, dont les bureaux sont installés à la Banque mondiale, est chargé de la gestion et de la coordination au jour le jour du Programme mondial.

3. Le Conseil d'administration a assumé efficacement sa fonction de pilotage du PCI et du plan de travail global. Ses membres, qui représentent tous les organismes de coordination régionaux ainsi que des instituts nationaux de statistique, ont incité toutes les parties prenantes à adhérer pleinement et à participer activement au programme. L'appui qu'ils continuent d'apporter au programme a facilité la collecte de fonds. Le Conseil d'administration a également pris des décisions majeures, notamment celle de retenir l'année 2005 comme année de référence du présent cycle (2003-2006) et de faire porter l'exercice de comparaison sur l'ensemble du produit intérieur brut (PIB).

4. De nouveaux partenariats ont été établis avec des organisations internationales. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont fourni des éléments de comparaison précieux dans les domaines de la santé, des rémunérations et de l'éducation. Si le Programme sur les parités de pouvoir d'achat de l'Organisation de coopération et du développement économique (OCDE) et de l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) fonctionne indépendamment du PCI, la coopération établie entre les deux programmes offre un excellent exemple de partenariat efficace entre organisations internationales aux fins du développement. Les résultats des deux programmes seront combinés dans la mesure où certains des pays membres participent à l'exercice de comparaison de l'Anneau mondial qui établit un lien entre les régions.

5. Des progrès considérables ont été réalisés, toutes les régions étant actuellement prêtes à commencer les relevés de prix pour les 100 agrégats élémentaires de la consommation des ménages au début de l'année 2005. Alors que les différentes régions participant au PCI finalisent les spécifications des biens de consommation et commencent à relever les prix, l'attention porte maintenant sur des domaines plus difficiles tels que le logement, la construction, l'équipement et les rémunérations. Des consultants ont été engagés pour établir des notes techniques sur chacun de ces domaines à l'intention du Groupe consultatif technique du PCI.

6. Le présent rapport fait le point sur l'avancement des activités du Programme, à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale, depuis la trente-cinquième session de la Commission de statistique, tenue en mars 2004, et invite la Commission à prendre

acte des progrès accomplis à ce jour. Le Programme se trouvant à une étape décisive et en constante progression, une version actualisée du présent rapport sera distribuée en tant que document de la trente-sixième session de la Commission.

## **I. Situation organisationnelle et financière**

### **A. Situation financière**

7. Les actions menées à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale ont permis d'améliorer considérablement la situation financière à court terme du Programme. Plusieurs régions ont réussi à collecter des fonds. La Banque mondiale a pu absorber les coûts du Programme à hauteur d'environ 2 millions de dollars grâce à une contribution de son budget interne. Au total, le déficit a été ramené à environ 1,1 million de dollars des États-Unis pour la période prenant fin avec l'exercice budgétaire 2007. Toutefois, si le déficit budgétaire a pu être réduit à court terme, la poursuite des activités de collecte des fonds est indispensable à la viabilité à long terme du PCI. Le Bureau mondial a également décaissé des fonds en faveur de chacune des régions pour l'achat d'ordinateurs, la traduction de documents et d'autres types d'appui.

### **B. Organismes de coordination régionale**

8. Dans chacune des cinq régions du Programme – Afrique, Asie et Pacifique, Communauté d'États indépendants (CEI), Amérique latine et Asie occidentale –, les organismes de coordination régionale ont recruté le personnel requis, mobilisé des financements et d'autres ressources afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Programme à l'échelle régionale. La Banque africaine de développement assure la coordination régionale pour l'Afrique tandis que la Banque asiatique de développement est en charge de la région de l'Asie et du Pacifique. Le Service statistique fédéral de la Fédération de Russie (Rosstat), le Comité statistique inter-États de la Communauté d'États indépendants et le Bureau d'analyses économiques de la Fédération de Russie coordonnent les activités dans la région de la CEI. La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et Statistique Canada sont chargés conjointement de la coordination de l'exercice de comparaison mené en Amérique latine. La Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESAO) assure la coordination pour l'Asie occidentale. L'OCDE, en collaboration avec EUROSTAT, dirige le Programme EUROSTAT-OCDE des parités de pouvoir d'achat dans les pays membres; ces organismes sont responsables des activités du Programme dans leur région.

### **C. Participation des pays**

9. Cent cinquante-trois pays au total (l'Égypte et la Fédération de Russie figurant sur deux listes) participent au cycle du PCI 2003-2006, y compris les 45 pays participant au Programme EUROSTAT-OCDE des parités de pouvoir d'achat. Cinquante pays participent au PCI-Afrique. Sur ce nombre, il est prévu que 35 pays participeront à des enquêtes intégrales sur le PIB, 8 aux seules enquêtes sur la

consommation des ménages, et que 7 pays participeront au Programme à titre expérimental, c'est-à-dire que les résultats de leurs enquêtes ne seront pas pris en compte dans l'analyse finale. En Amérique latine, 10 pays mèneront des enquêtes intégrales sur le PIB. En Asie et dans le Pacifique, 23 pays ou zones participeront au Programme : 17 mèneront des enquêtes intégrales et 5 des enquêtes limitées à la consommation des ménages. Dans la région de la CEI, 12 pays mèneront des enquêtes intégrales. En Asie occidentale, 10 pays mèneront des enquêtes intégrales sur le PIB, un pays (le Yémen) effectuera une enquête limitée à la consommation des ménages, tandis que 2 pays (l'Iraq et la Palestine) participeront à l'exercice de comparaison à titre expérimental. Le tableau ci-après résume la participation des pays au Programme de comparaison internationale 2003-2006. On s'efforce actuellement d'associer certaines îles du Pacifique (Fidji, Îles Cook, Vanuatu, Samoa, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tonga) à un exercice de comparaison limitée. Ce projet est financé par l'Agence australienne pour le développement international et géré par l'Office statistique australien. Le Programme recherche également une aide pour financer la participation d'au moins quelques pays d'Amérique centrale et des Caraïbes.

## **II. Recherche et développement**

### **A. Groupe consultatif technique du Programme de comparaison internationale**

10. Le Groupe consultatif technique donne des avis sur les questions techniques et méthodologiques. Il a conseillé le Programme sur plusieurs aspects techniques concernant les méthodes à appliquer. Les comptes rendus des réunions du Groupe peuvent être consultés sur le site Web du PCI (<[www.worldbank.org/data/icp/](http://www.worldbank.org/data/icp/)>).

### **B. Manuel du Programme de comparaison internationale**

11. Au cours du présent cycle, le Manuel du Programme de comparaison internationale a été entièrement révisé, bien que tous les chapitres de la version révisée ne soient pas encore disponibles sur le site Web du PCI. Les chapitres traitant des principes, des questions théoriques, de l'organisation des enquêtes et de la consommation sont maintenant dans leur version définitive, tandis que les chapitres sur la validation des données, les services des administrations publiques, la formation du capital et les positions élémentaires pour le calcul des parités, dont la version provisoire a été ajoutée aux fins de la discussion, sont progressivement mis à jour.

### **C. Guide pratique du Programme de comparaison internationale et Guide à l'intention des responsables de la collecte de données sur les prix**

12. Le Bureau mondial du PCI a établi un guide détaillé à l'intention des coordonnateurs nationaux. Il s'agit d'un guide pratique, qui résume toutes les activités et fonctions que doivent accomplir les bureaux de pays préalablement à la collecte de données sur les prix. Il s'accompagne d'un guide à l'intention des

coordonnateurs des relevés de prix. Les deux guides ont été envoyés aux bureaux de coordination régionale qui sont chargés de les transmettre aux bureaux de pays. Ils sont également disponibles en anglais sur le site Web du PCI.

#### **D. Programme de comparaison de l'Anneau mondial**

13. Le Bureau mondial du PCI coordonne l'exercice de comparaison de l'Anneau avec l'aide des bureaux régionaux. À cet effet, le PCI a adopté une approche multilatérale qui consiste à mettre en liaison les parités de pouvoir d'achat régionales aux fins du calcul des parités de pouvoir d'achat internationales, exprimées dans une monnaie commune. La Comparaison multilatérale en anneau, qui a été approuvée par le Conseil d'administration et le Groupe consultatif technique du PCI, requiert que, dans chaque région, des pays, ou zones préalablement sélectionnés, participent à un exercice de comparaison distinct, spécialement mené afin d'établir des liaisons entre les régions. Il s'agit des pays suivants : en Afrique – l'Égypte, le Kenya, le Sénégal, l'Afrique du Sud et le Cameroun; en Asie – Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), la Malaisie, le Sri Lanka et les Philippines; dans la Communauté d'États indépendants – la Fédération de Russie et le Kazakhstan; dans la région EUROSTAT-OCDE – le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Japon, l'Estonie et la Slovaquie; en Asie occidentale – Oman et la Jordanie; et, en Amérique latine – le Brésil et le Chili. Outre les relevés de prix des articles figurant sur leur liste régionale, les pays de l'Anneau établiront les prix de produits figurant sur une liste mondiale commune.

14. Le Bureau mondial élabore actuellement la liste de produits de l'Anneau mondial. Selon le calendrier actuel, cette liste devrait être achevée en juin 2005 de façon à ce que les pays de l'Anneau puissent commencer à rassembler les données au cours de la période allant d'août à octobre 2005.

#### **E. Logiciel du PCI**

15. Au cours de l'année écoulée, le PCI a consacré des sommes importantes à l'acquisition de nouvelles technologies afin d'améliorer la qualité des données et d'aider les pays à mettre en place des capacités statistiques durables. Ces activités ont abouti à la création du logiciel PCI, système intégré qui a valu à l'équipe de systèmes du PCI travaillant en Inde une distinction pour l'excellence de son travail. Le système est conçu pour aider à compiler, analyser et étudier des données relatives aux prix dans le cadre du PCI. Il peut également être utilisé pour les programmes de calcul de l'indice des prix à la consommation (PCI) dans les pays et fournit un cadre qui peut aussi servir pour d'autres programmes de calcul d'indices de prix ou de salaire, notamment les indices de prix à la production, les indices de prix de gros, les indices de prix à l'importation et les indices de coût unitaire. Le logiciel PCI a été distribué gratuitement aux pays participant au Programme, par l'intermédiaire des bureaux régionaux du PCI, et est disponible dans les six langues officielles de l'ONU (anglais, arabe, français, chinois, espagnol et russe). Les bureaux régionaux aident les pays à traduire les documentations connexes dans les langues locales lorsque cela est nécessaire. Tant le Bureau mondial que les bureaux régionaux ont dispensé de nombreux cours de formation aux utilisateurs du système. Des services d'assistance ont également été installés au Bureau mondial et dans les

bureaux régionaux afin d'assurer de manière efficace la coordination des questions et problèmes relatifs au logiciel, d'y apporter des réponses et solutions adéquates et de faire rapport sur la question. Le logiciel a été longuement testé dans les bureaux du PCI et, de façon indépendante, par les services statistiques nationaux du Canada, de l'Inde, du Koweït et de l'Ouganda, ainsi que par la Banque africaine de développement. La documentation technique comprend : a) des guides d'installation du logiciel; b) des guides d'utilisation; c) un guide de dépannage; d) un schéma opérationnel du logiciel; e) un guide de mise en route; et f) des exercices pratiques. Un module de traitement des données (tableaux de Quaranta, agrégation de données, calculs d'indices et établissement de rapports), qui a été testé de façon rigoureuse, est également prêt à être distribué. Une documentation supplémentaire est actuellement établie pour ce dernier module.

## **F. Campagne de sensibilisation et d'information**

16. Le site Web du PCI a été complètement remanié afin d'optimiser sa performance en tant que principale source d'information sur le Programme. Il offre actuellement aux experts et aux bureaux régionaux du Programme un forum de discussion sur les questions importantes et leur donne accès au Manuel du PCI, au guide pratique, au bulletin d'information ainsi qu'à divers renseignements concernant notamment les réunions régionales. En outre, il fournit un appui important aux utilisateurs du logiciel du PCI en mettant à leur disposition les dernières versions et les mises à niveau du logiciel et une foire aux questions.

17. Le Bureau mondial du PCI a commencé à publier un bulletin d'information (*ICP News*) pour informer les partenaires et les parties prenantes des activités du Programme, des manifestations prévues ainsi que, notamment, des outils et matériaux d'apprentissage. Les quatre numéros du bulletin déjà parus ont suscité un grand intérêt dans la communauté statistique et des actions sont en cours pour augmenter le nombre d'abonnés.

18. Dans le cadre de sa stratégie de communication, le Bureau mondial a conçu de nouveaux outils promotionnels pour faire bien comprendre l'intérêt du Programme et de ses activités, resserrer les liens et approfondir le dialogue entre donateurs potentiels et responsables nationaux, informer toutes les parties prenantes et maintenir leur participation au Programme. Les groupes visés comprennent les instituts statistiques nationaux, les ministères qui détiennent les enveloppes budgétaires, les organismes donateurs et les universitaires. Le Conseil d'administration du PCI s'est rendu compte qu'il était impératif de montrer comment les données sur les parités de pouvoir d'achat issues du PCI pouvaient servir à élaborer les politiques et à prendre des décisions en matière d'investissement. À cet effet, des brochures ont été établies sur les sujets suivants :

- Programme de comparaison internationale (PCI) : le cycle 2003-2006;
- Participation des pays au cycle 2003-2006 du PCI;
- Logiciel PCI;
- Utilisation des données relatives aux parités de pouvoir d'achat;
- Méthodologie appliquée dans le cadre du PCI pour obtenir les données relatives aux parités de pouvoir d'achat, avec des exemples détaillés.

19. Le Bureau mondial rédige également des communiqués de presse que la Banque mondiale, les bureaux régionaux et les instituts statistiques nationaux diffusent aux médias.

### **G. Parités de pouvoir d'achat (PPA) et pauvreté**

20. Le Groupe international consultatif de la Banque mondiale sur les stratégies de lutte contre la pauvreté s'est réuni à Washington le 25 mai 2004 afin d'examiner les résultats préliminaires de deux études pilotes menées en Asie et en Afrique dans le but de dégager un consensus sur la stratégie à court terme qu'il convient d'appliquer pour obtenir les parités de pouvoir d'achat des ménages pauvres à partir des enquêtes du cycle 2005 du PCI et de proposer des mesures qui pourraient être prises concurremment pour intégrer les études sur les parités de pouvoir d'achat des ménages pauvres dans l'ensemble des travaux du PCI à plus long terme. Les études pilotes ont porté sur les dépenses des ménages et les données relatives aux valeurs unitaires tirées des enquêtes nationales sur les dépenses des ménages aux fins de calculer les parités de pouvoir d'achat des ménages pauvres. Les pays examinés dans le cadre du programme pilote sont l'Inde, l'Indonésie, l'Éthiopie et le Ghana.

21. Les résultats des deux études montrent qu'il est possible d'établir des parités de pouvoir d'achat des ménages pauvres à l'aide de données provenant d'études sur les dépenses des ménages. Toutefois, le Groupe international consultatif a souligné que, compte tenu du temps et des ressources limités dont on disposait, cet exercice ne pouvait pas être conduit dans un grand nombre de pays. De l'avis général, à court terme, la meilleure façon de combler les lacunes dans le domaine des microdonnées relatives à la pauvreté consiste à combiner les données relatives aux prix et aux dépenses qui sont fournies par le PCI et par les enquêtes sur le budget des ménages. Le Groupe consultatif a estimé que le PCI pourrait très utilement contribuer aux travaux sur la pauvreté en réexaminant les positions élémentaires utilisées pour l'établissement des parités de pouvoir d'achat et en pondérant celles-ci en fonction de la répartition des dépenses du dernier quintile de la population des pays où la pauvreté est répandue.

22. Les travaux relatifs aux valeurs unitaires devraient se poursuivre dans le cadre d'un projet pilote comportant différentes composantes se rapportant à la fois aux travaux sur la pauvreté et aux méthodes du Programme de comparaison internationale. Il est également envisagé de mener d'autres études pilotes au Pakistan, au Mexique, au Guatemala et dans la Fédération de Russie.

## **III. État d'avancement des programmes régionaux**

### **A. Afrique**

23. Le 8 septembre 2004, le Fonds africain de développement a approuvé les crédits nécessaires à l'exécution des activités du PCI-Afrique au cours des trois prochaines années (2004-2007). Le bureau régional africain tire parti des activités du PCI pour contribuer à améliorer les capacités statistiques des pays participants, notamment dans les domaines de la comptabilité nationale et des statistiques des prix. Des relevés de prix, effectués dans le cadre de projets pilotes, devaient

démarrer dans les pays africains en décembre 2004 et la collecte effective de données devait commencer en janvier 2005.

## **B. Asie et Pacifique**

24. La liste des produits de consommation des ménages a été définitivement établie. Elle comprend au total 650 produits. La plupart des pays d'Asie ont l'intention de relever chaque mois les prix des denrées alimentaires et les prix des vêtements et des chaussures, chaque trimestre. Dix-sept des 23 pays participants ont proposé des plans d'échantillonnage pour les enquêtes sur les prix (portant sur l'alimentation, les vêtements et les chaussures), indiquant notamment la périodicité de ces enquêtes. Le bureau régional de coordination étudie actuellement ces plans. Il a été demandé aux spécialistes de la comptabilité nationale des pays participants d'envoyer au coordonnateur régional les pondérations applicables aux dépenses pour le PIB 2003 en octobre 2004 au plus tard. Les relevés de prix pilotes devaient commencer pendant le dernier trimestre de l'année 2004, tandis que la collecte effective de données sur les prix devait démarrer en janvier 2005.

## **C. Communauté d'États indépendants**

25. Le programme et le calendrier d'action du PCI ont été approuvés par le Conseil des directeurs de services statistiques des pays de la CEI lors de la réunion qu'ils ont tenue à la fin de 2003. Les spécifications des articles de consommation ont été définies et une liste commune d'articles représentatifs a été établie après consultation des coordonnateurs nationaux. Les pays de la CEI ont commencé à relever les prix des articles de consommation en juillet 2004. La collecte des données se poursuivra en 2005 afin de recueillir les données prévues pour cette année de référence; l'élaboration de la liste de biens d'équipement est également en cours. Des règles méthodologiques ont également été mises au point pour améliorer l'exactitude et la comparabilité internationale des PIB des pays de la CEI. Ces règles concernent essentiellement des problèmes que pose l'autoconsommation.

## **D. Asie occidentale**

26. Un atelier et une réunion des coordonnateurs nationaux se sont tenus au Caire du 26 au 30 juin 2004 afin d'arrêter définitivement la liste régionale d'articles alimentaires (y compris les boissons), et vestimentaires (y compris les chaussures) et pour former deux statisticiens de chaque pays au logiciel PCI et compléter leur formation notamment dans les domaines de la comptabilité nationale, des indices des prix et de l'échantillonnage. Le Manuel, le guide pratique et le guide des relevés de prix du PCI ont été traduits en arabe et envoyés aux bureaux de pays. Les enquêtes pilotes de relevés de prix devaient démarrer au milieu du mois de novembre 2004 en ce qui concerne les aliments, les boissons, les chaussures et les vêtements. La collecte effective des données devait démarrer en janvier 2005.

## **E. Amérique latine et Caraïbes**

27. La région de l'Amérique latine a arrêté des spécifications pour toute la gamme de biens et de services destinés à la consommation des ménages. Ses plans d'enquête ont été examinés et approuvés par les coordonnateurs régionaux et les enquêteurs procédant aux relevés de prix ont reçu des instructions détaillées. Plusieurs pays de la région ont profité de l'occasion pour améliorer leurs méthodes de l'indice des prix à la consommation et un certain nombre d'entre eux ont décidé d'utiliser le logiciel PCI pour effectuer certains des travaux conduisant à l'établissement de leur indice des prix à la consommation. La région a été la première à promouvoir l'utilisation de photos numériques pour l'identification des articles et des catalogues nationaux ont été distribués aux enquêteurs effectuant les relevés de prix. La région est prête à commencer les relevés de prix au cours du premier trimestre de l'année 2005 et une enquête pilote très complète devait démarrer au cours du quatrième trimestre de l'année 2004. Les comptables nationaux de la région sont très bien informés de la nature du programme et il leur a été demandé de communiquer les pondérations relatives à la consommation au plus tard en mai 2005.

## **IV. Examen du calendrier de collecte de données et de publication des résultats**

28. Pour la plupart des articles de consommation des ménages, la collecte des données démarrera pendant le premier trimestre de l'année 2005 et se poursuivra jusqu'à la fin du quatrième trimestre de l'année. On établit actuellement les spécifications pour les autres rubriques de consommation des ménages telles que l'éducation, la santé et le logement, ainsi que d'autres postes de dépenses tels que les rémunérations des fonctionnaires, l'équipement et la construction. La collecte de données relative à ces articles, qui sont plus difficiles à comparer, aura lieu au cours du second semestre de l'année 2005.

29. Les pays de l'Anneau effectueront des relevés de prix pour la liste de l'Anneau au cours du troisième trimestre de l'année 2005. Aux fins de la comparaison de l'Anneau mondial, les pays peuvent calculer des prix annualisés en utilisant les saisonnalités mesurées par la comparaison régionale, qui est plus complète.

30. Les pays soumettront les données sur les prix aux coordonnateurs régionaux chaque trimestre en 2005 de façon à ce que ceux-ci les valident alors que la collecte des données se poursuit. Il est demandé aux pays de communiquer les prix nationaux annuels moyens pour tous les articles relatifs à la consommation des ménages et pour tous les autres articles au cours du premier trimestre de l'année 2006.

31. Le Conseil d'administration a notamment décidé que l'on utiliserait les pondérations de dépenses de l'année 2004 pour le calcul des parités du pouvoir d'achat au niveau régional. Ces pondérations devront être disponibles pour l'analyse préliminaire qui doit être effectuée au cours du deuxième et du troisième trimestres de 2006.

32. Les parités de pouvoir d'achat définitives pour l'année de référence 2005 seront établies au cours du premier semestre de 2007. Celles-ci refléteront les résultats de la comparaison internationale de l'Anneau.

**Pays participant au Programme de comparaison internationale (PCI) 2003-2006**

	<i>Afrique</i>	<i>Amérique latine</i>	<i>Asie-Pacifique</i>	<i>Communauté des États indépendants (CEI)</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Programme des parités de pouvoir d'achat (PPA) EUROSTAT-OCDE</i>
1	Afrique du Sud	Argentine	Bangladesh	Arménie	Arabie saoudite	Albanie
2	Algérie	Bolivie	Bhoutan <sup>a</sup>	Azerbaïdjan	Bahreïn	Allemagne
3	Angola	Brésil	Brunéi Darussalam	Bélarus	Égypte	Australie
4	Bénin	Chili	Cambodge <sup>a</sup>	Fédération de Russie <sup>d</sup>	Émirats arabes unis	Autriche
5	Botswana	Colombie	Chine	Géorgie	Jordanie	Belgique
6	Burkina Faso	Équateur	Fidji <sup>a</sup>	Kazakhstan	Iraq <sup>b</sup>	Bosnie-Herzégovine
7	Burundi <sup>c</sup>	Paraguay	Inde	Kirghizistan	Koweït	Bulgarie
8	Cameroun	Pérou	Indonésie	Ouzbékistan	Liban	Canada
9	Cap-Vert	Uruguay	Iran (République islamique d')	République de Moldova	Oman	Chypre
10	Congo <sup>c</sup>	Venezuela (République bolivarienne du)	Malaisie	Tadjikistan	Palestine <sup>b</sup>	Croatie
11	Côte d'Ivoire		Maldives <sup>a</sup>	Turkménistan	Qatar	Danemark
12	Djibouti <sup>c</sup>		Mongolie	Ukraine	République arabe syrienne	Espagne
13	Égypte <sup>d</sup>		Myanmar		Yémen <sup>a</sup>	Estonie
14	Éthiopie		Népal			États-Unis d'Amérique
15	Gabon		Pakistan			Ex-République yougoslave de Macédoine
16	Gambie <sup>a</sup>		Philippines			Fédération de Russie
17	Ghana		Province chinoise de Taiwan			Finlande
18	Guinée <sup>a</sup>		Région administrative spéciale de Hong Kong – Chine			France
19	Guinée-Bissau <sup>c</sup>		République démocratique populaire lao <sup>a</sup>			Grèce
20	Guinée équatoriale		Singapour			Hongrie
21	Jamahiriya arabe libyenne		Sri Lanka			Irlande
22	Kenya		Thaïlande			Islande
23	Lesotho <sup>a</sup>		Viet Nam			Israël
24	Libéria <sup>c</sup>					Italie
25	Madagascar					Japon
26	Malawi					Lettonie
27	Mali					Lituanie

	<i>Afrique</i>	<i>Amérique latine</i>	<i>Asie-Pacifique</i>	<i>Communauté des États indépendants (CEI)</i>	<i>Asie occidentale</i>	<i>Programme des parités de pouvoir d'achat (PPA) EUROSTAT-OCDE</i>
28	Maroc					Luxembourg
29	Maurice					Malte
30	Mauritanie <sup>a</sup>					Mexique
31	Mozambique					Norvège
32	Namibie					Nouvelle-Zélande
33	Niger <sup>a</sup>					Pays-Bas
34	Nigéria					Pologne
35	Ouganda					Portugal
36	République centrafricaine <sup>c</sup>					République de Corée
37	République démocratique du Congo					République tchèque
38	République-Unie de Tanzanie					Roumanie
39	Rwanda					Royaume-Uni
40	Sénégal					Serbie-et-Monténégro
41	Seychelles <sup>a</sup>					Slovaquie
42	Sierra Leone					Slovénie
43	Somalie					Suède
44	Soudan <sup>a</sup>					Suisse
45	Swaziland					Turquie
46	Tchad <sup>c</sup>					
47	Togo <sup>a</sup>					
48	Tunisie					
49	Zambie					
50	Zimbabwe					
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>45</b>

<sup>a</sup> Pays participant uniquement aux enquêtes sur la consommation.

<sup>b</sup> Discussions en cours.

<sup>c</sup> Participation à titre expérimental.

<sup>d</sup> Pays comptés dans deux listes.